

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/66

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 18 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 11 août 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD, Sophie ALLEOUD.

Excusé(e)s : Philippe BOUNIARD (procuration à Claire BOMBRUN), Carole THOMAS (procuration à Agnès GUIGON), Philippe EUVRARD (procuration à Jean-Charles GONIEAUX), Michel PREVOST (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Tiphaine FARGIER).

Absent : Jérôme MERCOYROL

Yves LAMOINE a été élu secrétaire.

Objet : Remboursement des frais engagés par un Conseiller Municipal pour le service périscolaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jérôme MERCOYROL, Conseiller municipal, suite à des achats au magasin Carrefour de Montélimar dans lequel la Mairie n'a

pas de compte, a dû régler sur ses propres deniers des fournitures destinées aux goûters du service périscolaire.

Cette démarche s'explique par l'urgence du réapprovisionnement.

Au vu du ticket de caisse, le montant de ces achats s'élève à 79,48 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser cette somme.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de rembourser la somme de 79,48 € à Monsieur Jérôme MERCOYROL, Conseiller municipal.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 18 août 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 19 août 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

